

Mobilité levage

Préparation CACES® nacelles Autorisation de conduite



DURÉE nous consulter



CONTENU

Formation théorique

- Les PEMP et le contexte légal actuel : dispositions réglementaires CEE, décrets nationaux, recommandations CNAM, contexte réglementaire particulier de la location des nacelles
- Obligations du constructeur et du chef d'établissement
- Formation, obligations et responsabilités des utilisateurs de nacelles
- Le contexte du travail en hauteur
- Les différents types de nacelles : classification et caractéristiques techniques
- Règles de sécurité et de conduite
 - « abaques et polygone de suspension des nacelles » dans les différentes situations de travail
 - maintenance du matériel
 - vérification avant l'utilisation
 - règles de mise en œuvre des nacelles et de déplacement
 - risques liés à l'environnement : proximité des lignes électriques notamment
 - règles de communication entre les personnes autour des nacelles
 - protection individuelle

Formation pratique

- Check List de vérification avant l'utilisation, repérage de l'itinéraire
- Calage du véhicule, déploiement, manœuvres diverses et précautions à prendre dans l'abaque d'évolution
- Coordination des mouvements de la nacelle et déplacement du véhicule porteur

Manœuvres de sauvetage et de dépannage

- Entretien quotidien à réaliser sur chaque modèle utilisé
- La formation pratique
 - réflexes de sécurité
 - précision dans les manœuvres
 - rapidité dans l'exécution

Test CACES®

- Contrôle des connaissances théoriques
- Contrôle des connaissances pratiques



● DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques (Transparents, vidéo, étude de cas, exercices d'application)

Apports pratiques : exercices sur les types de «PEMP» concernés

● VALIDATION

Remise d'un avis permettant à l'employeur d'autoriser son personnel à conduire une Plate-forme Élévatrice Mobile de Personnes (l'autorisation de conduite est obligatoire) délivrance du/des CACES® en fonction des résultats aux examens théorique et pratique

● CONDITION PARTICULIÈRE

Chaussures de sécurité indispensables

● SERVICE INFOS

02 99 52 54 52 ou 02 96 58 69 86
www.afpi-bretagne.com